

Relevé de décisions

Le premier juillet deux mille vingt-cinq à 18h30, le Comité syndical du Syndicat Mixte de l'Avant Pays Savoyard, dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux de la communauté de communes de Yenne sous la présidence de Guy DUMOLLARD, Président.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 18

Date de la convocation : 24/06/2025

Nombre de délégués présents : 16

Pouvoirs : 1

Votants : 17

Collectivités membres	Délégués titulaires présents	Délégués suppléants votants
Communauté de communes de Yenne	Guy DUMOLLARD, François MOIROUD, Virginie GIROD, Martine GOJON, Laurence BOIRON et Patrick MILLION-BRODAZ	
Communauté de communes Val Guiers	Paul REGALLET, Georges CAGNIN, Nicolas VERGUET, Yves BERTHIER et Jean-Claude PARAVY	
Communauté de communes du Lac d'Aiguebelette	Frédéric THOUIRAT, Christophe VEUILLET, Marie-Lise MARCHAIS et Pascal ZUCCHERO	

Délégués suppléants présents sans droit de vote : Daniel TAIN

Excusés : Thomas ILBERT, André BOIS, Jean-Pierre DREVET-SANTIQUÉ, Myriam FERRARI, Éric RUBIER

Pouvoir : André BOIS à Frédéric THOUIRAT.

Destinataires du relevé : tous les élus communautaires + site internet SMAPS

Préalable : Le compte-rendu du Comité syndical du 27 mars 2025 n'appelle pas de remarque, il est validé

Décision du Président : Provision d'une caution bancaire dans le cadre d'un contrat de location pour les futurs bureaux du SMAPS

1- Actualités

➤ **Point sur les locaux :**

Le Président Guy DUMOLLARD revient sur l'échéance de fin du bail de location avec la CCVG début septembre. Suite aux différentes démarches engagées, la décision d'une location des futurs bureaux du SMAPS a été validée par les membres du bureau dans le bâtiment « Pan'alpes » qui se situe en face des locaux occupés actuellement par le SMAPS.

Le Vice-président, Paul REGALLET, indique qu'il est possible d'avoir le local de 82m² et un local de 42m² attenant. En plus du local de stockage au RDC. Soit un loyer d'environ 1 450,00€ HT (sans le local de stockage) sans les charges (ménage parties privatives et Internet/téléphonie) ni le cloisonnement.

Dans ce montant la cuisine commune est accessible gratuitement tout comme une salle de réunion à partager avec le reste des locataires.

Guy DUMOLLARD indique que d'autres sites ont été étudiés (Attignat-Oncin, école Jeanne d'Arc à St Genix-les-Villages). Idem pour le projet de construction.

Paul REGALLET indique que le montant du loyer peut permettre d'envisager de rester dans ces locaux sur le long terme.

Pascal ZUCCHERO demande si le plan de cloisonnement est acté.

Paul REGALLET indique qu'il faut indiquer le nombre de bureaux et le propriétaire fera faire un devis pour le SMAPS.

- ✓ Avantages : proximité des locaux actuels, pérennité d'une mutualisation et possibilité d'une location à long terme,

Décision : ⇒ Validation et officialisation de la proposition de location chez Pan'alpes

- **Mobilité** : Présentation de l'avancement des dossiers en cours Marie-Lise MARCHAIS, vice-présidente. (projets en cours Mobilités durables et ALCOTRA-AMICI), Marie-Lise MARCHAIS rappelle l'engagement de la 5^e campagne du « Réflex vélo ». Il est toujours possible d'acquérir 10 VAE sous réserve d'octroi de subvention de la CNR notamment. Elle rappelle que le Défi des écoliers a eu lieu. L'inauguration du transport à la demande aura bientôt lieu à la CC Yenne. L'action de covoiturage est toujours à l'étude sur la CCLA. L'action de liaison touristique cyclable est en cours d'étude sur la CCVG. Le SERM est toujours en phase d'étude. Des ateliers de concertations territoriales ont eu lieu, notamment avec les territoires voisins du SERM. Nous sommes entrés dans une phase de finalisation des études. Une campagne de financement nationale est en cours en parallèle. L'APS sera d'abord concerné par un choc d'offre sur le transport routier. Concernant le train, des travaux sont en cours vis-à-vis du SERM et de l'étoile ferroviaire de Chambéry. Le tronçon Chambéry-S^t André le gaz fait partie des réflexions. Les 1^{ères} approximations financières font état d'un budget entre 900 millions et 2 milliards d'euros.

Projet « Covoiturage » : Etat du bilan depuis le lancement de la campagne d'incitations financières et présentation des enjeux pour une poursuite sur la période 2026-2030 ;

La campagne en cours se poursuit jusqu'à novembre 2025.

Il est possible d'obtenir des financements pour fin 2026, début 2027 via un contrat sur l'ensemble du département et la mise en place d'un dispositif commun.

Comment gérer et financer 2026 ? L'APS et Arlysère n'envisagent pas pour le moment de poursuivre au-delà de 2025. Il faut compter 50 000,00 € de coût par an pour financer l'incitation financière.

Il faut engager des recherches de financement pour boucler l'année 2026 ou arrêter la démarche incitative.

L'objectif est, à terme, d'arriver à 0€ incitation en la réduisant petit à petit.

Jean-Claude PARAVY se demande si l'on peut calculer l'effet d'aubaine ? C'est-à-dire les personnes qui covoitieraient déjà et ont profité de l'incitation.

Marie-Lise MARCHAIS indique qu'il est difficile de l'identifier. Nous n'avons pas les moyens de le savoir.

Plan de mobilité simplifié de l'Avant-Pays Savoyard (PDMS) : Avancement de la phase 1 relative au SERM ;
Service express régional Métropolitain de Chambéry Métropole Savoie et Avant-Pays savoyard : avancement de la préfiguration.

- **Habitat** : signature de l'avenant de l'OPAH. Le président revient sur la signature du 1^{er} avenant et informe les élus qu'un nouvel avenant devra être signé à l'automne. Il nécessitera une délibération. Une mise en conformité est nécessaire d'ici le 1^{er} janvier 2026. La chargée de mission Habitat du SMAPS revient en quelques mots sur la signature au mois de mai dernier du PACTE Territorial et sur sa mise en œuvre à l'horizon 2029. Jean-Claude PARAVY se félicite de la présence de l'ADIL dans le partenariat à venir. Cela permettra sans doute d'avancer sur les copropriétés dégradées.

2- Délibérations

➤ Ressources humaines : Conventions de mise à disposition – Direction par intérim (CCVG et AGATE)

Contexte :

Mme Armelle DEVINANT, directrice du SMAPS, est absente jusqu'au 20 juillet inclus. Afin d'assurer la bonne marche du syndicat mixte, le suivi des affaires courantes et la poursuite des dossiers portés par la directrice, il est nécessaire d'organiser une direction par intérim.

Rôle hiérarchique, suivi des affaires courantes et de la bonne gestion du syndicat mixte :

Il est proposé que cette partie soit prise en charge via la mise à disposition du directeur général des services de la communauté de communes Val Guiers, Stéphane MARTINOTTI.

La mise à disposition est fixée pour une durée de 1 journée par semaine. Il n'est pas identifié de journée « spécifique » SMAPS.

Cette mission est limitée à :

- Gestion des affaires courantes ;
- Organisation et secrétariat des instances politiques du syndicat mixte ;
- Assistance ponctuelle des équipes du SMAPS ;
- Lien avec les prestataires extérieurs pour le suivi des dossiers de la directrice absente non absorbable par les équipes ;
- Réflexions avec les DGS des autres communautés de communes pour les suites de l'audit sur le fonctionnement du SMAPS.

La mise à disposition prendra fin au retour de la directrice et au plus tard à la date de renouvellement des instances du SMAPS.

La mise à disposition sera facturée au *prorata temporis* sur la base de 20% du coût mensuel du DGS.

La mise à disposition entrera en vigueur rétroactivement au 16 juin 2025.

Le conseil communautaire Val Guiers a approuvé la mise à disposition dans ces conditions lors de sa séance du 24 juin 2025.

Suivi des dossiers portés par la directrice :

Il est proposé que cette partie soit déléguée à l'Agence Alpine des Territoires AGATE par le biais de la mise à disposition d'un de ses agents. En l'occurrence, M. Jean-Marie GUILLOT.

La mise à disposition est prévue pour une journée par semaine sans déterminer un jour spécifique.

Il assurera notamment le suivi administratif et technique des projets européens INCIT et DECID (Climalab) et éventuellement d'autres dossiers portés par la directrice (Contrat départemental, CRTE, dossier FEADER...).

La mise à disposition sera facturée au *prorata temporis* sur la base de 25% du coût mensuel de M. Jean-Marie GUILLOT (qui bénéficie d'un 80%).

La mise à disposition prendra fin au retour de la directrice.

La mise à disposition entrera en vigueur rétroactivement au 23 juin 2025.

Pascal ZUCCHERO estime que cette organisation est une très bonne chose. Il a invité M. GUILLOT à participer à la commission « Avenir du SMAPS » de la CCLA.

⇒ ***Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, émet un avis favorable et valide cette délibération.***

➤ **Plan de mobilité simplifié : Engagement de la phase 2 d'élaboration du PDMS sur les autres enjeux et orientations ;**

L'élaboration du Plan de Mobilités simplifié (PDMS) de l'Avant-Pays Savoyard a été engagée en mars 2025 afin de répondre aux besoins et au calendrier du projet de Service express régional métropolitain, dans lequel le territoire Avant-Pays Savoyard et ses trois intercommunalités se sont engagés début 2025. Le projet de SERM de Chambéry Métropole Savoie et Avant-Pays savoyard, actuellement en phase préfiguration, aboutira à déposer un dossier de demande de statut SERM auprès de l'État en décembre 2025.

Considérant ce calendrier contraint, et sachant que le projet de SERM vise à renforcer la desserte ferroviaire, s'appuyant sur une forte ambition de renforcer une offre de services multimodale de services et l'aménagement de pôles d'échanges multimodaux ; il a été décidé d'engager le PDMS selon un phasage en deux temps. Il a ainsi été décidé d'engager dès mars une 1ère phase d'élaboration de la stratégie et du plan d'action du PDMS relatif aux enjeux du SERM, pour identifier les solutions multimodales locales de rabattement des habitants vers les futurs pôles d'échanges et services du SERM.

Aux vues du calendrier du SERM, et sachant les échéances électorales à venir, il est proposé au Conseil syndical d'engager dès le mois de juillet 2025 la 2ème phase du PDMS, relative aux autres enjeux de mobilités locaux identifiés au diagnostic des mobilités (mobilités solidaires, accessibilité et mobilités touristiques accompagnement au changement de comportement, dès le mois de septembre 2025 pour aboutir en décembre 2026 à l'arrêt du projet de PDMS.

Pour l'engager, le SMAPS a déjà acquis les subventions afférentes en 2024 des subventions pour un budget en dépenses prévisionnelles de 70 000 € TTC : Fonds Vert Mobilités en zones rurales (50% du montant HT soit 35 000 €), du CTS (10 000 €) et la subvention de la Compagnie nationale du Rhône (15 000 €).

Marie-Lise MARCHAIS émet une réserve sur la quantité de travail à réaliser d'ici la fin de l'année, notamment la sienne. Il lui paraît important de travailler avec la SNCF et le SERM plutôt que d'entamer tout de suite la phase 2. Elle doute de la capacité technique d'assurer sur tous les dossiers.

⇒ ***Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, émet un avis favorable et valide cette délibération.***

➤ **Transition : COT : Approbation du plan d'actions COT du SMAPS et engagement phase 2**

Le Président rappelle que le SMAPS est engagé dans un Contrat d'Objectif Territorial (COT) avec l'Ademe pour la période 2024-2027, dans la continuité de la démarche TEPOS engagée en 2021.

La première phase du COT (janvier 2024-juin 2025) s'achève. Elle a permis de :

- Réaliser un état des lieux de chacune des intercommunalités sur la base des référentiels Climat-Air-Energie et Economie Circulaire ;
- Organiser/améliorer la gouvernance, nommer des référents ;
- De bâtir et valider des plans d'actions à l'échelle de chacune des communautés de communes.

En synthèse, toutes les communautés de communes ont inscrit des actions sur les axes :

- Patrimoine (plan de gestion et de rénovation, schéma directeur immobilier, travaux de rénovation, installations EnR, dont autoconsommations collective patrimoniale, selon les enjeux et taille des patrimoines de chaque EPCI),
- Développement économique (politique agricole locale, soutien à l'installation, promotion de la sobriété auprès des entreprises, plan tourisme durable, réalisation d'un diagnostic économie circulaire, selon les enjeux et l'avancement de chaque EPCI),

- Service à la population (lutte contre la précarité énergétique, amélioration des aménagements extérieurs, renforcement service vélo, renforcement politique habitat, plan alimentaire local, selon les enjeux et l'avancement de chaque EPCI).

En complément :

- la CCVG et la CCY ont développé des actions sur l'axe « Organisation interne » : installations abris et arceaux vélos, plan de formation des agents, plan de sobriété, politique achats durables, selon les enjeux et l'avancement de chaque EPCI ;
- la CCLA et la CCY sur l'axe « Mobilisation des acteurs » : sensibilisation de la jeunesse, aides à l'achat de composteurs, valorisation biodéchets, PLPDMA, selon les enjeux et l'avancement de chaque EPCI.

Un plan d'action est également prévu à l'échelle du SMAPS (voir document joint).

Le plan d'actions proposé par le SMAPS prévoit la réalisation de l'ensemble des actions régionales, dites « obligatoires », dans le cadre du COT :

- Se doter d'un outil de suivi des trajectoires (plateforme Territoire en Transition),
- Participer au réseau DD-TT animé par le Conseil Départemental de la Savoie et la DDT73,
- Réaliser un schéma directeur des énergies renouvelables,
- S'engager dans un programme d'adaptation au changement climatique du territoire (projet Alcotra PITER+ ClimaLab).

Par ailleurs, le SMAPS propose des actions, en complément et renforcement d'actions également prévues par les trois communautés de communes, sur les axes :

- Mobilisation des acteurs : renforcement de la politique habitat, politique agricole locale, sensibilisation des publics, plan tourisme durable, accompagnement des entreprises à la transition ;
- Développement économique : diagnostic économie circulaire ;
- Service à la population : plan de mobilité simplifié/mobilité alternative.

Le contrat avec l'Ademe impose en outre de nommer un élu référent pour le COT. Il est proposé que ce soit le/la vice-président(e) chargé(e) de la Transition Ecologique.

L'ensemble de ces éléments a fait l'objet d'un rapport d'avancement de phase 1. La remise de ce rapport à l'Ademe (le 25 juin 2025, voir document joint), en complément des audits remis suite aux états des lieux réalisés, permet le paiement de la part fixe du COT, soit 75 000€ au total. Cette somme est répartie entre le SMAPS et les EPCI selon la clé de répartition prévue dans la convention de partenariat EPCI-SMAPS relative au COT (50% SMAPS/50% EPCI, réparti selon le nombre d'habitants).

La seconde phase du COT qui démarre au 1^{er} juillet 2025 permet la mise en œuvre et le suivi des programmes d'actions définis par chacune des communautés de communes et le SMAPS.

Elle permet d'obtenir jusqu'à 275 000€, en fonction de l'atteinte des objectifs régionaux (75 000€), des objectifs en matière de Climat-Air-Energie (100 000€ maximum) et des objectifs en matière d'Economie Circulaire (100 000€ maximum).

La clé de répartition proposée pour cette seconde phase est la suivante : 55% pour le SMAPS et 45% pour les EPCI (à parts égales).

Cette clé de répartition doit faire l'objet d'un avenant à la convention de partenariat EPCI-SMAPS relative au Contrat d'Objectif Territorial (2024-2027).

Débats : Laurence BOIRON suggère un partenariat avec la matériauthèque de Chambéry.

Elle indique qu'il serait opportun de lancer le diagnostic d'économie circulaire à l'automne pour bénéficier des résultats lors du renouvellement des instances communales.

Répartition phase 2 : Pascal ZUCCHERO est favorable pour la solution 2 (mutualisation forte).

Le comité acte la proposition n°2 soit une clé de répartition favorable sur mutualisation forte à 55% SMAPS – 45% EPCI

⇒ *Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, émet un avis favorable et valide cette délibération*

➤ **Climalab : Lancement de marché public ;**

Le SMAPS participe, comme partenaire, au Plan Intégré Territorial (PITer+) GRAIES ClimaLab, sur les axes 1 (DECID – aider à la décision et au renforcement de la gouvernance transfrontalière à travers des outils stratégiques de politiques publiques en charge de la transition climatique) et 2 (INCIT – promouvoir une citoyenneté responsable, engagée et actrice de la transition climatique)

La stratégie générale PITer+ GRAIES ClimaLab, approuvée par le Comité de suivi du programme ALCOTRA le 09 avril 2024, est la suivante : « réduire la vulnérabilité des ressources et des systèmes naturels et socio-économiques des partenaires et renforcer la capacité du territoire à répondre aux enjeux du changement climatique.

Le projet INCIT concerne en particulier la transition des communautés locales et vise à « promouvoir une communauté consciente, engagée et protagoniste de la transition climatique, en diffusant, principalement auprès des nouvelles générations, de bonnes pratiques de vie et de travail liées au territoire et à la culture alpine et transfrontalière ». Dans ce cadre général, le programme d'activités INCIT, approuvé par le Comité Syndical (délibération du 4 septembre 2024), comprend la mise en place d'ateliers éducatifs dans les écoles maternelles et primaires, pour les deux prochaines années scolaires 2025/2026 et 2026/2027.

Dans ce but, il a été convenu par l'ensemble des partenaires, que chacun d'entre eux lance une consultation pour recruter des intervenants sur son territoire.

Les principales caractéristiques du marché envisagé sont les suivantes :

- Maître d'ouvrage : Syndicat Mixte de l'Avant-Pays Savoyard
- Les dépenses prévisionnelles prévues pour cette action : 72 000€ (36 000€ pour les maternelles et 36 000€ pour les primaires)
- Le cahier des charges, la période et le mode de consultation, le calendrier de la mission reste à déterminer (mission Jean-Marie GUILLOT).

Débats : Frédéric TOUIHRAT demande si des actions déjà prévues par les écoles peuvent être prise en charge.

⇒ *Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, émet un avis favorable et valide cette délibération*

3- Questions diverses

- **Informations sur les décisions prises en Bureau syndical depuis le 27 mars 2025 : 23 avril, 21 mai et 12 juin.**
- **Prochaine réunion de bureau et Comité syndical :**
- Bureau du SMAPS : jeudi 10 juillet à 18h00 à **la CCY**
 - Comité syndical : Jeudi 25 septembre à 18h30 (à confirmer)


Syndicat mixte
Avant-Pays Savoyard
Parc d'activités Val Guiers
73330 BELMONT TRAMONET
Tél. 04 76 37 21 54 - Fax 04 76 37 21 60

Le Président

Guy DUMOLLARD 

DECISION DU PRESIDENT

N°2025/01

OBJET : PROVISION CAUTION BANCAIRE SUR PRINCIPE DE FONGIBILITE DES CREDITS

Le Président du Syndicat Mixte de l'Avant-Pays Savoyard rappelle que :

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté du 21 décembre 2016 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU la délibération du Comité Syndical du 14 décembre 2023 adoptant le Règlement Budgétaire et Financier ;

VU la délibération du Comité Syndical du 29 juin 2023 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024 ;

VU la délibération du Comité Syndical du 27 mars 2025 appliquant la fongibilité des crédits au BP 2025 ;

Considérant le courrier de la Communauté de Communes Val Guiers en date du 17 juillet 2024

Considérant le courrier de la Communauté de Communes Val Guiers en date du 15 novembre 2024

Considérant l'étude réalisée par la programmiste s'orientant vers une location de locaux dans un nouveau bâtiment

Considérant que le montant prévisionnel pour une caution s'élève à 2 000€

Il convient de procéder à l'ouverture des crédits budgétaires nécessaires par virement de crédits :

73039	SYNDICAT MIXTE DE L'AVANT PAYS SAVOYARD	DM n°1 2025
Code INSEE	SYNDICAT MIXTE DE L'APS	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

DM pour caution bancaire

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2031-020 : Frais d'études	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-275-020 : Dépôts et cautionnements versés	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 27 : Autres immobilisations financières	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	2 000,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Le Président du SMAPS,

Article 1^{er} : DECIDE de procéder au virement de crédits de chapitre à chapitre au sein de la section d'investissement tel que présenté, en application de l'autorisation de fongibilité des crédits accordés par le Comité Syndical

Article 2 : VALIDE le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus

Article 3 : PRECISE que conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales qu'un compte rendu de la présente décision sera effectué lors de la prochaine réunion de l'organe délibérant.

Fait à Belmont-Tramonet,

Le 18 juin 2025

Par délégation du Comité Syndical

Le Président

Guy DUMOLLARD

➤ Informations sur les décisions prises en Bureau depuis le 27 mars 2025 : 23/04 ; 13/05 et 12/06

Bureau du 23/04 :

1- Délibérations :

- Culture : Cycle régional VPCT, sur le financement du reste à charge, sur la sollicitation d'une aide de la DRAC – voir projet de convention ci-joint (annexe 4).

Monsieur Georges Cagnin, Vice-Président à la Culture, rappelle que le Comité syndical du 26 février 2025 a approuvé la convention-cadre CTEAC-Vers un Projet Culturel de Territoire- 2025-2029. Après avoir présenté la nouvelle dynamique culturelle mise en place pour favoriser la mise en réseau, la transversalité et renforcer la coopération au sein d'espaces de concertation.

En parallèle, cette convention prévoit un engagement du territoire dans le cycle régional Vers des Projets Culturels de Territoire (VPCT) porté par la DRAC avec l'implication des Conseils départementaux et collectivités volontaires. Ce dernier sera animé par l'Observatoire des Politiques Culturelles (OPC) en partenariat avec les Agences régionales du Livre et du Spectacle vivant. Afin de présenter cette démarche, les représentants de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes sont intervenus en janvier 2025 dans les conseils communautaires de chaque intercommunalité.

Pour accompagner au mieux cette démarche, "Cycle régional VPCT", a pour objectif :

- d'accompagner les EPCI dans la construction par eux-mêmes et dans leur singularité de leur projet culturel
- d'animer un dispositif collectif visant à enrichir les capacités politiques et techniques au sein des EPCI ;
- de sensibiliser à la prise en compte des problématiques de transition (numérique, écologique, démocratique...) dans une approche intersectorielle des projets culturels de territoire ;
- de proposer des cadres et des outils communs pour faire émerger une vision politique et des principes méthodologiques adaptés à chaque EPCI ;
- de faciliter la coopération publique et l'évolution des instruments contractuels qui accompagnent les EPCI dans la conduite de leur PCT ;

Sur trois ans, les collectivités (élus et techniciens des trois EPCI de l'Avant-Pays Savoyard) impliquées sont accompagnées dans la fabrique des projets culturels de territoire.

Le montant indiqué pour la participation au cycle VPCT est de 3 000 € en 2025, et 3 000 € en 2026. Le Département de la Savoie, via le Contrat Départemental, soutient le Syndicat Mixte de l'Avant-Pays Savoyard dans cette démarche à hauteur de 1500 € en 2025, et devrait soutenir à la même hauteur en 2026. Les 1500 € restants sont donc à la charge de la structure partenaire.

Il est proposé que le SMAPS prenne en charge les 1500 € restants au titre de l'année 2025 sur le budget culture ;

La convention de partenariat est jointe à cette délibération.

Les membres du Bureau :

- valident la convention telle que ci-jointe (annexe 4)
- valident la participation du reste à charge de 1 500 € sur le budget culture 2025

Les membres du Bureau syndical valident la délibération ci-dessus à l'unanimité

➤ Mobilité : Acquisition d'un VAE Long-Tail pour compléter flotte de VAE du SMAPS

Marie-Lise Marchais, 1^{ère} Vice-présidente, expose que par délibération du 17 juin dernier, le Bureau avait autorisé le Président à rechercher des subventions en vue de consolider la flotte de VAE en portant son volume de 18 VAE actuel à environ 28/30 VAE (selon prix observé).

Pour rappel, ces VAE sont mis à disposition depuis 2023 dans le cadre de campagnes de prêt gratuit et accompagné d'une durée de 3 mois. Le bilan est très positif : plus de 20 000 km parcourus depuis le démarrage du dispositif, des personnes qui changent durablement leur pratique avec un usage plus régulier du Vélo consécutivement, et entre 1 à 3 personnes qui franchissent le pas de l'acquisition d'un VAE par campagne. En outre, les émissions évitées par cette opération se cumulent à 4t eq. CO2 depuis le démarrage.

Les objectifs de cette opération sont de renouveler et d'augmenter la flotte de vélos par des VAE plus performants. Cela permettrait également de limiter les frais de maintenance.

Il a été prévu une acquisition de 10/11 VAE complémentaires en 2025 et 2026, intégrant l'acquisition d'un Vélo-Long Tail de type familial permettant de transporter 1 à 2 enfants.

Les subventions possibles 50 % du montant HT pour l'Etat et une demande a été déposée auprès de la Compagnie Nationale du Rhône pour un financement complémentaire à hauteur de 30 % du montant HT.

Il est proposé que l'acquisition se concentre dans un premier temps sur l'acquisition d'un VAE Long Tail qui répond aux nombreuses demandes et besoins des foyers avec enfants sur les campagnes. Le modèle identifié est un Vélo-Cargo adopté par la SPL Agence écomobilité Savoie-Mont-Blanc et déployé sur l'ensemble de ses vélostations : un modèle nouveau de 2024, assemblé en Haute-Savoie par l'entreprise locale OKLÖ et qui apporte toutes les satisfactions techniques nécessaires justifiant de son adéquation avec le besoin local.

Considérant l'Article R2122-8 qui permet de passer librement un Marché en Procédure adaptée sans publicité ni mise en concurrence préalable via la SPL Ecomobilité,
Sachant les motivations à procéder à une acquisition recommandée par la SPL Agence écomobilité qui accompagne le dispositif dans la durée, et en respect d'un souhait d'un achat de VAE de proximité auprès d'un Assembleur local,
Etant entendu que le choix de la couleur du Vélo et l'apposition d'un flocage « Réflex Vélo » est un critère pour parvenir à une flotte de VAE homogène sur le territoire permettant d'identifier mieux le dispositif « Réflex Vélo »

Il est proposé l'acquisition d'un Vélo à Assistance Electrique Long-Tail 26 pouces avec porte-bagages adapté aux transports des enfants à l'arrière et un porte bagage avant auprès de la société basée en Haute-Savoie OKLÖ, qui possède un partenariat avec la SPL Agence écomobilité Savoie-Mont-Blanc.

Les membres du Bureau Syndical :

- Autorisent le Président à signer le bon de commande pour l'acquisition d'un VAE OKLÖ via la SPL écomobilité ;
- Désignent la Vice-Présidente Marie-Lise Marchais pour suivre ce projet.
- Autorisent le Président à prendre toutes mesures utiles à l'application de cette décision.

Les membres du Bureau syndical valident la délibération ci-dessus à l'unanimité

➤ RH : deux propositions de stages :

1-Accueil d'un stagiaire pour la valorisation du Chemin de Compostelle

Juin 2025 sur le projet St Jacques de Compostelle : pour la création d'un livret découverte paysages et patrimoine sur les 2 étapes visées : Chanaz à Yenne et Yenne à St Genix.

Proposition : indemnité de 600 € et prise en charge selon barèmes en vigueur des frais de déplacements professionnels

Rappel du contexte :

Le Syndicat Mixte de l'Avant Pays Savoyard a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt de la Région pour la valorisation du Chemin de Compostelle dans la traversée du territoire.

En parallèle, le SMAPS a réceptionné une candidature pour un stage de licence d'histoire en la personne de Timothée BERTHET, pour une durée d'1 mois en juin 2025. Cette formation intègre des cours d'aménagement du territoire, de patrimoine, de géographie rurale...

Il est proposé que le stage puisse accompagner la démarche de valorisation de la micro-itinérance pour les étapes savoyardes du Chemin de Compostelle avec pour objectif de réaliser un road-book valorisant le patrimoine à voir en chemin (paysages, cités anciennes, patrimoine religieux...) entre Chanaz et St-Genix-les-villages.

Le document sera travaillé en concertation avec les 2 offices de tourisme et donnera lieu à un document numérique qui pourra s'intégrer pleinement dans le produit touristique valorisant les 2 étapes traversant le territoire.

Des déplacements pourront être engagés en autonomie par le stagiaire pour mener à bien ce travail, il est proposé de les prendre en charge. De même, il est proposé une gratification de ce travail.

Le tutorat du stage au sein du Smaps serait assuré par Christophe Maurel.

Les membres du Bureau du SMAPS :

Approuvent l'accueil de Timothée BERTHET pour une période d'1 mois en juin 2025.

Approuvent la gratification d'un montant de 600 euros

Valident la prise en charge des frais de déplacement engagés par Timothée BERTHET sur le territoire pour sa mission et Mandatent la directrice pour la signature de la Convention de stage

2-Accueil d'une stagiaire, 6 mois de septembre à février sur la mobilité « dernier km »

Calendrier : 1^{er} septembre et 26 février

Mission proposée : structurer les connexions du dernier km en territoire rural pour mieux accompagner les changements de comportements en faveur d'une mobilité décarbonée et d'une intermodalité renforcée.

Cela pour adopter plus massivement les futurs services de multimodalité du SERM, jusqu'au dernier km, avec une attention particulière sur les bourgs centres (Pont, Novalaise, St Genix et Yenne).

Contenus : suivi et animation, enquêtes de terrain, plans de déplacements établissements scolaires...

Budget à prévoir sur 6 mois : 2 700 € 2025 et 1350 € en 2026 (intègrent indemnité et frais de déplacements)

Les membres du Bureau du SMAPS :

Approuvent l'accueil de Lucile BEAU pour une période de 6 mois de septembre 2025 à février 2026.

Approuvent la gratification d'un montant de 600 euros par mois

Valident la prise en charge des frais de déplacement correspondants

Mandatent la directrice pour la signature de la Convention de stage

Les membres du Bureau syndical valident les deux délibérations ci-dessus à l'unanimité

Bureau du 13/05 :

2- Délibérations :

- **Mobilité : Covoiturage Validation des modalités d'intervention de la SPL Agence écomobilité pour plan d'action covoiturage 2025**

Le Président rappelle que le SMAPS est engagé dans la démarche Territoire à Energie Positive (TEPOS), qui avait lancé un travail de réflexion sur le covoiturage, aboutissant au démarrage d'un plan d'action

Dans ce sens, il est proposé de poursuivre le déploiement du plan d'actions covoiturage en 2025 - 2026, et cela à travers deux actions :

1. Déployer des actions de promotion et sensibilisation sur le territoire à la pratique du covoiturage

Cette mission consiste à :

- Organiser et dispenser des animations autour du dispositif de gratification covoiturage sur tout le territoire du SMAPS, auprès du grand public et des entreprises (marchés, entreprises, cafés associatifs...)

- Assurer une analyse des données de blablacarDaily et du Registre de Preuve du Covoiturage (RPC) en fin d'année et en tirer le bilan ;

- Préparer et participer à une réunion de présentation des résultats au niveau Savoie

2. Prolonger l'étude d'aménagement d'aire de covoiturage réalisée en 2023 par l'accompagnement à la réalisation des aménagements nécessaires à la qualification de 3 à 5 aires de covoiturage nouvelles sur le territoire :

Le Président rappelle que les dépenses prévisionnelles ont été inscrites au Budget 2025, et que les demandes de subventions du Fonds Vert de l'Etat, du Contrat Départemental de Savoie ont été instruites favorablement pour la mise en œuvre de ce projet, dont le budget prévisionnel s'établit comme suit :

- Budget de l'action 1 « Animation du dispositif incitation financière : 1260 € HT
- Budget de l'action 2 « AMO Mise en œuvre des Aires de covoiturage » : 6 075 € HT d'AMO (section fonctionnement) et 75 000 € d'équipements (section investissement)

Plan de financement

Budget de projet Covoiturage 2025 / Fonds Verts Mobilités Durables et CTS Mobilités Durables 2025			
Dépenses	Montant € (HT)	Recettes	Montant € (HT)
1 – Animations et coordination du dispositif incitation financière		Fonds Vert Covoiturage - Etat	4 345,00
Animations et coordinations / SPL	1 260,00	Fonds Vert Mobilités durables	24 000,00
2 – Aménagement aires de covoiturage		CTS – Département de la Savoie	25 000,00
AMO Aires de covoiturage / SPL	7 425,00	Autofinancement	15 340,00
Acquisition équipements signalétique et intermodalité Vélo	60 000,00		
Total	68 685,00 €		68 685,00 €

Il est demandé aux membres du bureau de :

- ✓ Décider la mise en place de l'AMO par le SPL pour le plan d'action covoiturage 2025
- ✓ Contractualiser avec les opérateurs retenus

Les membres du Bureau syndical valident la délibération à l'unanimité des membres présents

➤ Mobilité : Validation des modalités pour le dispositif Réflex Vélo et la mise en œuvre des services associés en 2025 et 2026

Le Président rappelle que, suite à la délibération pris en Bureau Syndical du 10 juillet 2024, le SMAPS bénéficie de subventions du Fonds Vert « Mobilités durables en zones rurales » et du Contrat départemental de la Savoie pour la mise en œuvre de son plan d'actions « Mobilités durables 2025-2026 : Création d'un service de mobilités durables de proximité » à déployer en 2025-2026. En sus, la demande d'instruction d'une demande complémentaire de soutien à la Compagnie Nationale du Rhône est en cours.

Le plan d'actions Mobilités durables 2025-2026 prévoit ainsi :

- La consolidation d'un service vélo pour le territoire Avant-Pays Savoyard,
- Le déploiement de campagnes de test de véhicules intermédiaires d'un mois,
- Le déploiement d'un programme d'animations vélos annuel
- La mise en œuvre d'une campagne de communication pour la promotion de ces services et de la pratique du vélo et des services de mobilités durables au quotidien.

plan de financement :

Budget de projet Services Vélos / Fonds Vert Mobilités Durables et CTS Mobilités 2025 2026			
Dépenses	Montant € (HT)	Recettes	Montant € (HT)
FONCTIONNEMENT	55 000,00	Fonds Vert	22 000,00
Déploiement Service Vélo et animations		Mobilités durables - Etat	
INVESTISSEMENT	30 000,00	CTS –	25 000,00
Achat complémentaire de VAE		Département de la Savoie	
		CNR	20 000,00
		Autofinancement	18 000,00
		nt	
Total	85 000,00 €		85 000,00 €

Le Président présente en séance le devis de la SPL Agence écomobilité Savoie-Mont-Blanc pour le déploiement de l'ensemble des services vélos pour la période 2025 et 2026. Il est proposé qu'elle réalise cette mission pour le compte du SMAPS et de ses trois communautés de communes membres, telle que la convention-cadre le permet, sans passation de marché ni mise en concurrence, pour un montant total maximum de 38 895 € (HT) pour l'année 2025.

Il est demandé aux membres du bureau de :

- ✓ Réaffirmer l'engagement du SMAPS en faveur du développement de sa politique cyclable et du portage des services associés en 2025 et 2026
- ✓ Mettre en œuvre les actions et le dispositif du Réflex Vélo et des services associés

Les membres du Bureau syndical valident la délibération à l'unanimité des membres présents

➤ Mobilité : Notification du marché SMAPS N°2025-02 pour le développement d'un jeu numérique sur les mobilités dans le cadre du projet ALCOTRA-AMICI

Le Président rappelle que le SMAPS est engagé dans le projet ALCOTRA-AMICI « Actions de Mobilités Innovantes coopératives et intégrées ». Dans ce cadre, le SMAPS s'est engagé à être chef de file du partenariat avec Arlysère, la Métropole de Turin et l'Union des montagnes de la Vallée de Suse pour développer un jeu numérique sur les mobilités durables.

Les principales caractéristiques de ce marché sont présentées comme suit, étant entendu que les caractéristiques techniques du jeu, ayant déjà été validées par le groupement de partenaires AMICI dans le cadre de la mission d'AMO dans un document intitulé Game Design constitueront de fait les éléments du C.C.T.P de ce marché :

- Les dépenses prévisionnelles ALCOTRA-AMICI prévues pour cette action : 80 000 € TTC
- Maître d'ouvrage : SYNDICAT MIXTE AVANT PAYS SAVOYARD
- Cahier des charges : toutes les modalités du jeu sont validées (objectif, scénario général, mécanique de jeu, supports numériques etc.) au sein d'un « Game Design Document » (en français : Procédure de développement du jeu)
- Période de consultation : lancement du marché 01-03-2025, date limite de remises offres 11-04-2025

- *Calendrier de la mission : Développement du jeu entre avril et octobre 2025 ; rendu de la version test en octobre 2025 ; et version définitive du jeu fin décembre 2025.*

Vu la procédure sélectionnée de Marché à Procédure Adaptée conformément aux articles L2123-1, R2123-1 à R2123-8 du Code de la Commande Publique ;

Et considérant l'analyse des quatre entreprises qui ont soumissionné au présent marché et dont l'analyse des offres s'est tenue en Réunion du partenariat franco-italien le mardi 6 mai dernier. Le Président fait état des conclusions de l'analyse des offres et présente le tableau de notation comme suit :

CLASSEMENT FINAL :

Candidat retenu

- N°1 : MON UNIVERT (Territorium) avec une note finale de 89 / 100

Candidats non retenus :

- N°2 : MIDGARR avec une note finale de 82 / 100

- N°3 : HELL OUT (Hello Escape) avec une note finale de 78 / 100

- N°4 : SOLENN MARTY EI (groupement) avec une note finale de 72 / 100

Il est demandé aux membres du bureau de :

- ✓ *Notifier le marché N°2025-02 en procédure adaptée à l'entreprise MON UNIVERT, pour le développement d'un jeu numérique sur les Mobilités durables pour un montant de 50 214,00 € TTC dans le cadre du projet ALCOTRA-AMICI*

Les membres du Bureau syndical valident la délibération à l'unanimité des membres présents

➤ **Transition : Contrat chaleur renouvelable – Convention de partenariat à l'échelle savoyarde**

Présentation de la délibération par ML Marchais, vice-présidente

Le Président rappelle que le SMAPS, dans le cadre de la démarche Territoire à Energie Positive, avait engagé un partenariat avec la Communauté d'Agglomération Grand Lac, pour la mise en place d'un Contrat Chaleur Renouvelable (dit « CCR1 ») auprès de l'ADEME sur la période mai 2022-avril 2025.

Il est rappelé qu'un CCR permet de financer :

- *L'installation (en remplacement ou en neuf) de systèmes de production de chaleur à base de bois-énergie, de géothermie ou de solaire thermique*
- *La création ou l'extension de réseaux de chaleur renouvelable.*

Le bilan du CCR1, présenté en conseil syndical du 26 février 2025, est positif et dépasse les objectifs, il est proposé de renouveler le partenariat et de poursuivre l'animation, la mutualisation avec Grand Lac en renouvelant la convention de partenariat Contrat de Chaleur Renouvelable Grand Lac/SMAPS afin de formaliser la constitution d'1.5 ETP dédié au CCR sur les deux territoires, la répartition Grand Lac/SMAPS (environ 75%/25%).

La convention de partenariat (Annexe 2) jointe à la présente délibération rappelle :

Qu'il est primordial de doter le territoire d'un tel contrat pour permettre à tous les projets de bénéficier d'un accompagnement technique et financier et ainsi accélérer le développement de la chaleur renouvelable dans l'Avant-Pays Savoyard,

Que cette convention permettra la mutualisation des moyens tout en développant une animation locale indispensable à l'émergence des projets.

Il est demandé aux membres du bureau de :

- ✓ *Valider la convention de partenariat pour l'animation du CCR2 « Territoires de Savoie »*

Les membres du Bureau syndical valident la délibération à l'unanimité des membres présents

➤ **Environnement : Définition de la structure coordinatrice pour le projet d'espace naturel sensible des pelouses sèches de Grésin et St-Maurice-de-Rotherens**

Le Département de la Savoie élabore son premier Schéma départemental des Espaces naturels sensibles (ENS) qui doit être adopté le 20 juin 2025 et structuré autour d'un réseau de sites naturels ENS et d'un plan d'action associé.

Sur le territoire, un seul site a été retenu, parmi une quinzaine de sites à l'échelle du Département :

« Le site des pelouses sèches et falaises de Grésin et St-Maurice-de-Rotherens », situé intégralement sur la commune de St-Genix-les-Villages.

Dans le cadre de ce schéma, le Département souhaite mener des politiques partenariales et s'appuyant sur les initiatives locales. Il entend ainsi construire la gouvernance du réseau des ENS en soutenant la coordination réalisée par les collectivités et/ou les autres structures les plus à même de faire vivre le programme d'action de chaque ENS, en raison de leur légitimité, de leur ancrage, et de leurs compétences.

Ce projet de site doit définir une structure coordinatrice, qui conventionnera avec le Département pour une durée fixée jusqu'au 31 décembre 2029.

Les engagements du Coordinateur sont principalement

- Installer et réunir au moins une fois par an un comité de site, organe de gouvernance et de concertation
- Définir, lors de la 1^{ère} année de coordination, le périmètre définitif du site
- Identifier une première feuille de route pour les 1^{ères} opérations à mener sur le site ENS. Cette feuille de route précise les objectifs de gestion ainsi que les actions à mener, les moyens humains et financiers nécessaires pour y parvenir, ainsi qu'un calendrier sur 2 à 3 ans ;
- à terme, lancer la rédaction d'un plan de gestion
- demander la labellisation du site
- assurer l'interface entre le Département et les membres du comité de site
- transmettre au Département le bilan annuel d'activité
- participer, au comité départemental du Schéma des Espaces naturels sensibles

Mise en œuvre de la feuille de route/ du plan de gestion

- veiller à la réalisation effective des actions inscrites dans la feuille de route puis dans le plan de gestion du site dans les différents domaines de la politique ENS (connaissance, foncier, gestion des milieux, restauration et accueil du public).

Les engagements du Département

- assistance administrative, technique et scientifique,
- instruire les demandes de subventions relatives aux missions portées par le Coordinateur, selon les dispositions prévues dans le Règlement d'intervention financière
- instruire la demande de labellisation lorsque les conditions de labellisation sont réunies ;
- communiquer sur le site naturel dans ses outils de valorisation,
- s'assurer du respect du label ENS

La Politique de subvention départementale : Le Coordinateur peut solliciter un accompagnement financier du Département pour la réalisation des opérations de coordination allant jusqu'à 100% dans la limite de 25 jours au forfait de 290 € par jour. Soit 7250 €

La commune ne dispose pas de ressource humaine pour la coordination de l'ENS. Elle sollicite ainsi le SMAPS pour assurer cette mission avec l'appui technique, administratif et financier du Département de la Savoie.

La Communauté de communes Val Guiers, a également été sollicitée pour cette coordination. Elle ne dispose pas de service en capacité d'assurer cette mission et a souhaité que le SMAPS soit sollicité pour assurer cette coordination.

Le SMAPS pourrait intégrer ce volume de 25 jours de coordination au sein des missions de valorisation de l'espace rural. Ce volume correspond sensiblement à celui de la mission Natura 2000 repris par la Région depuis le 1^{er} janvier 2025.

Il est demandé aux membres du bureau de :

- ✓ valider la proposition de coordination du site par le Syndicat Mixte de l'Avant Pays Savoyard dans la limite de 25j annuels
- ✓ De valider l'intégration de cette mission dans le poste de Valorisation de l'espace rural
- ✓ De désigner Jean Claude PARAVY comme élu référent du SMAPS pour piloter cette mission

Les membres du Bureau syndical valident la délibération 6 voix pour et 1 abstention

Bureau du 12/06 :

3. Délibérations :

Objet : Demande de subvention FEADER pluriannuelle – Mesure T104 « Protéger collectivement le foncier agricole »

Le territoire de l'Avant Pays Savoyard a déjà engagé des démarches sur le foncier agricole, avec le PAT de la Savoie, l'approbation du SCOT, des actions menées par les intercommunalités, et la mise en place du CLIF en 2023.

La mesure 104 permettra de conforter cette logique d'action sur le foncier agricole et d'accompagner la feuille de route d'une stratégie naissante.

L'enjeu est d'accompagner ce début de gouvernance en :

- Engageant des habitudes de travail des décideurs du foncier agricole, grâce à du temps d'ingénierie qui croquera avec le conseiller territorial de la maison des agriculteurs

- Menant un diagnostic qui permettra de décider où agir, en fixant un périmètre à observer et un objectif de 1 à 2 exploitations à transmettre, et en définissant le rôle de chacun pour ces démarches.

L'objet de cette candidature est de financer de l'ingénierie qui a vocation à préparer les opérations, à organiser le rendu des actions menées dans le cadre du CLIF et de collaborer avec la Chambre d'Agriculture et la Maison des Agriculteurs, partenaires du quotidien.

La création d'un poste au SMAPS permettra de faire le lien avec les éléments du diagnostic foncier, de mieux collaborer avec la Chambre d'Agriculture et d'épauler la maison des agriculteurs, d'échanger avec la SAFER et d'accompagner la prise de décisions de élus de l'Avant Pays Savoyard sur cette thématique.

Il s'agira de permettre de passer d'une action ponctuelle à une animation de fond, et d'assurer ainsi l'appropriation par les acteurs locaux aussi bien côté agriculteurs que élus, en collaboration avec la conseillère agricole territoriale de l'Avant Pays Savoyard.

Budget prévisionnel pluriannuel (2025-2026-2027)

Dépenses		Recettes		
2025 Dépenses de rémunération (6 mois)	27 468,48	FEADER	92 368,68	43%
2025 Coûts indirects (20%)	5 493,70			
2026 Dépenses de rémunération	54 936,96	Département Savoie	79 480,03	37%
2026 Coûts indirects (20%)	10 987,39			
2027 Dépenses de rémunération	54 936,96	Total aides publiques	171 848,70	80%
2027 Coûts indirects (20%)	10 987,39			
TOTAL dépenses de personnel	164 810,88			
Prestations 2025	10 000,00	Autofinancement	42 962,18	20%
Prestations 2026	20 000,00			
Prestation 2027	20 000,00			
TOTAL prestations	50 000,00			
TOTAL	214 810,88		214 810,88	100%

Il est demandé aux membres du bureau de solliciter les financements sur le dispositif T104 et de valider le plan de financement tel que présenté ci-dessus.

Les membres du Bureau syndical valident la délibération à l'unanimité des membres présents

Conseil syndical de l'Avant-Pays Savoyard

Syndicat Mixte de l'Avant-Pays Savoyard
Mardi 1^{er} juillet juin 2024, YENNE

AVEC LE SOUTIEN DE



BILAN campagne incitation au covoiturage

Une solution efficace pour :

- Compléter l'offre de transport dans les zones peu ou non desservies par les transports en commun, pour les besoins de mobilité non couverts par les transports en commun
- Offrir une solution pour les personnes non motorisées,
- Réduire les émissions de GES
- Réduire l'encombrement routier

Pour l'utilisateur :

- Diminuer le budget déplacement,
- Réduire ses difficultés de stationnement
- Créer des moments de partage, d'échanges et de convivialité tout en se déplaçant,
- Participer à la diminution des émissions de gaz à effet de serre.

Nota Bene : Les études montrent qu'il faut en moyenne 3 à 5 ans pour ancrer des changements de comportement de manière solide et durable.



BILAN campagne incitation au covoiturage

Fonctionnement de l'incitatif financier :

- Passager : gratuité du trajet
- Conducteurs indemnisés 1,5 € de 5 à 15 km, puis 10ct/km – plafond 3€

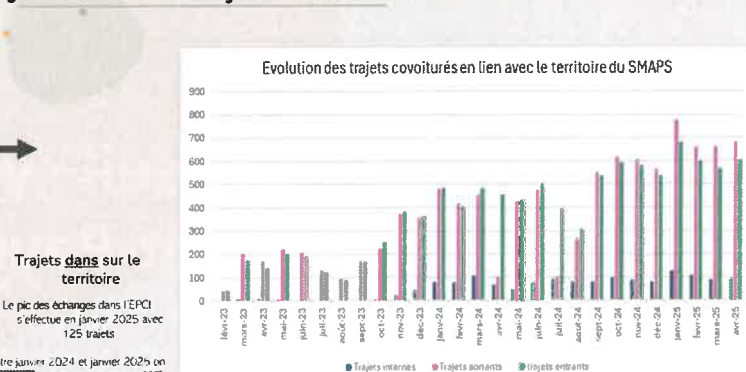
depuis le lancement du dispositif

depuis janvier 2025

Nombre de trajets réalisés par secteurs



Nombre de trajets réalisés SMAPS



Trajets dans sur le territoire

Trajets en covoiturage

23 155

Trajets

Déplacements

557 025

Kilomètres

Emissions CO2 évitées

121 209

Kiloe de CO2

Indemnités

55 113 €

Paiement par les conducteurs

DELIBERATION

■ Proposition collégiale effectuée lors du COPIL Covoiturage Département de la Savoie :

- Poursuite Iso 2025 sur tous les territoires de Savoie en 2026
- Travail conjoint en 2026 à un projet commun sur toute la Savoie pour la période 2027 – 2030

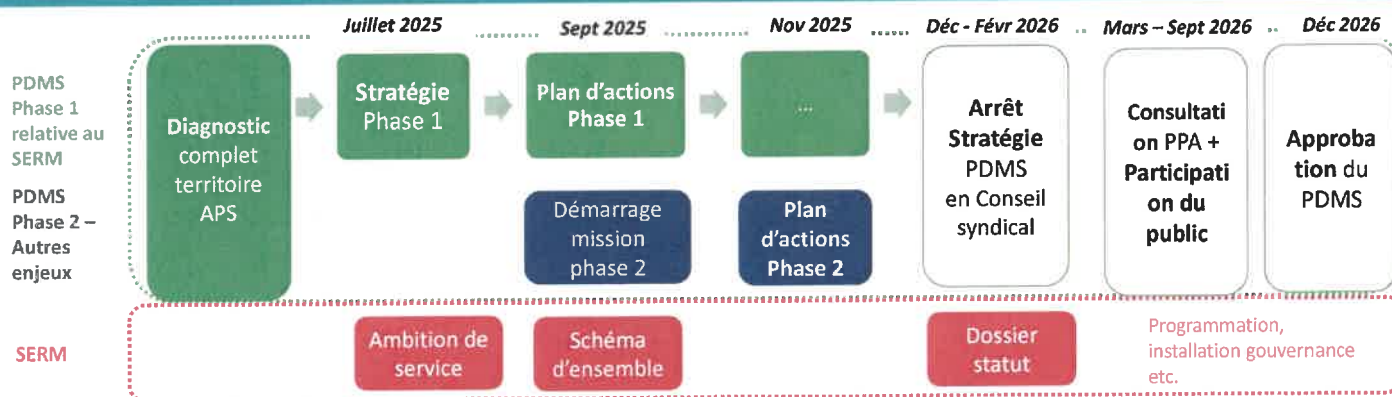
■ Proposition de délibération :

AUTORISER le SMAPS à rechercher des subventions afin d'assurer la poursuite du dispositif en 2026, afin de sécuriser les financements associés et de poursuivre les démarches d'un projet commun à l'échelle de la Savoie pour 2027 – 2030.

Plan de Mobilité Avant Pays Savoyard

- Subventions acquises de 30 000 € + 10 000 € CTS + 15 000 € CNR (acquise)
- Dépenses prévisionnelles de 70 000 € TTC pour l'élaboration du Plan de Mobilité Simplifié de l'Avant-Pays Savoyard
- BP 2025 : 50 000 € TTC inscrit pour réalisation de la Phase 1, relative aux enjeux du SERM
- Mission confiée au BE Inddigo
- Stratégie du PDMS relative au SERM examen en COPIL le 03.07.2025

Elaboration du Plan de Mobilité de l'APS



- **Proposition :** Engager le missionnement de la Phase 2 du PDMS dès septembre 2025
- *Il est proposé au Comité syndical de valider les modalités d'engagement de la Phase 2 du PDMS, et d'autoriser le Président à engager la consultation et à signer les pièces nécessaires.*



Habitat – signature avenant convention OPAH

✚ Pour mémoire

- Une convention d'OPAH pour la période 2023-2026
- Des délibérations prises pour un avenant à cette convention :
 - En CS du 10 décembre 2024
 - En BS du 4 février 2025
- **Objet de l'avenant :**
 - Augmentation des objectifs de logements traités : passage de **170 à 220**
 - De **18 à 38** logements en copro (sur aspect « rénovation énergétique »)
 - De **48 à 78** logements pour l'aspect « autonomie »



Habitat – signature avenant convention OPAH

✚ Impacts financiers de l'avenant :

- Participation de l'**Anah** passe de **1,7M€ à 5M€**
- Participation du **SMAPS** passe de **136k€ à 142k€**
- Participation des **EPCI** (à hauteur de 800€ par dossier) passe de **133k€ à 156k€** (soit de 14 800€ à 17 333€ par an, en moyenne)

⇒ **Avenant finalisé, signé par le président du SMAPS et les présidents d'interco**



Habitat – perspectives

• Le COPIL OPAH en mars 2025 avait notamment convenu :

- D'envoyer des courriers à destination des propriétaires de logements identifiés comme vacants :
 - En cours de préparation côté SOLIHA
 - Réception SMAPS début juillet pour validation
 - Puis signature par les présidents d'interco
 - Et envoi SMAPS



Habitat – perspectives

• Le Pacte territorial signé en Préfecture le 16 mai 2025, implique :

- Une mise en conformité aux exigences MAR (Mon Accompagnateur Rénov') pour 2026 :
 - Soit par avenant du Pacte (avec activation du volet 3 « Accompagnement »)
 - Soit par avenant de l'OPAH, pour le 1^{er} janvier 2026 => **solution privilégiée** (plus souple et rapide selon la Dreal, puis bascule Pacte fin 2026)
- Dans tous les cas, une mise en conformité de l'accompagnement SOLIHA/Asder pour le 1^{er} janvier 2026 : discussions à venir sur le marché en cours et la proposition de SOLIHA d'une convention tripartite SOLIHA/Asder/SMAPS + éventuellement ADIL, plan de financement à travailler

⇒ **Des délibérations à prendre à l'automne (avenant OPAH, convention SOLIHA/Asder/SMAPS)**





COT – Avancement

✚ Pour mémoire

- Contrat d'Objectif Territorial (COT) : du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2027
- Une première phase :
 - état des lieux/audits sur les référentiels Climat-Air-Energie et Economie circulaire dans chaque interco
 - Définition de plans d'actions dans chaque interco
 - Phase terminée : rapport d'avancement rendu à l'Ademe le 25 juin



COT – Plans d'actions

✚ Les plans d'actions en synthèse :

- Dans toutes les intercos :
 - **Patrimoine** : plan de gestion et de rénovation, schéma directeur immobilier, travaux de rénovation, installations EnR, dont autoconsommations collective patrimoniale, selon les enjeux et taille des patrimoines de chaque EPCI;
 - **Développement économique** : politique agricole locale, soutien à l'installation, promotion de la sobriété auprès des entreprises, plan tourisme durable, réalisation d'un diagnostic économie circulaire, selon les enjeux et l'avancement de chaque EPCI;
 - **Service à la population** : lutte contre la précarité énergétique, amélioration des aménagements extérieurs, renforcement service vélo, renforcement politique habitat, plan alimentaire local, selon les enjeux et l'avancement de chaque EPCI



COT – Plans d'actions

Les plans d'actions en synthèse :

- CCVG et CCY : des actions sur l'axe « Organisation interne » (installations abris et arceaux vélos, plan de formation des agents, plan de sobriété, politique achats durables, selon les enjeux et l'avancement de chaque EPCI)
- CCLA et CCY : des actions sur l'axe « Mobilisation des acteurs » (sensibilisation de la jeunesse, aides à l'achat de composteurs, valorisation biodéchets, PLPDMA, selon les enjeux et l'avancement de chaque EPCI)



COT – Plan d'actions SMAPS

Actions régionales, dites « obligatoires » dans le cadre du COT :

- Se doter d'un outil de suivi des trajectoires : plateforme Territoire en Transition
- Participer au réseau DD-TT animé par le Conseil Départemental de la Savoie et la DDT73
- Réaliser un schéma directeur des énergies renouvelables
- S'engager dans un programme d'adaptation au changement climatique du territoire : projet Alcotra PITER+ ClimaLab





COT – Plan d'actions SMAPS

• Des actions en complément et renforcement d'actions prévues par les trois communautés de communes, sur les axes :

- Mobilisation des acteurs :
 - renforcement de la politique habitat
 - politique agricole locale
 - sensibilisation des publics
 - plan tourisme durable
 - accompagnement des entreprises à la transition
- Développement économique : diagnostic économie circulaire
- Service à la population : plan de mobilité simplifié/mobilité alternative



Clé de répartition

• Actuelle – Phase 1

- 75 000 € à répartir
- Redistribution du SMAPS aux intercos en 2025

Entité	Montant de subvention phase 1	Clé de répartition sur la base du nombre d'habitants	Nombre d'habitants (INSEE 2020)
SMAPS	37 500 €	50%	25 786
CCLA	8 953 €	12%	6 156
CCVG	17 855 €	23,8%	12 278
CCY	10 692 €	14,2%	7 352
Total	75 000 €	100%	

Tableau 1: clé de répartition de la phase 1



Clé de répartition

Phase 2

- 75 000 € objectifs régionaux
- 200 000 € part variable
 - au pro-rata de l'atteinte objectif par interco
 - 50% sur objectif Economie circulaire
 - 50% sur objectif Climat Air Energie

Exemple part variable phase 2	Atteinte objectif Economie circulaire	Atteinte objectif Climat Air Energie
CC 1	30%	60%
CC 2	60%	30%
CC 3	75%	90%
Moyenne	55%	60%
Part variable obtenue	55 000	60 000
TOTAL	115 000 €	



Clé de répartition

Phase 2

- ADEME verse part variable au pro-rata de la progression de chacun :
 - proposition d'une répartition équitable entre intercos des montants
 - Sur la base de l'avancement de la part variable
 - Exemple de scénarios, si 100% des objectifs atteints

	25% SMAPS – 75%EPCI (mutualisation faible)	55% SMAPS – 45% EPCI (mutualisation forte)	40% SMAPS – 60% EPCI (mutualisation intermédiaire, BS 10/12/2024)
SMAPS	68 750 €	151 250 €	110 000€
CCLA	68 750 €	41 250 €	55 000€
CCVG	68 750 €	41 250 €	55 000€
CCY	68 750 €	41 250 €	55 000€



Clé de répartition

• **Total – Sur 3 ans – Si atteinte 100% objectif et répartition 40%/60%**

	Part fixe	Part objectifs régionaux	Part variable 100%	Total 100%
CCLA	8 953	15 000	40 000	63 953
CCVG	17 855	15 000	40 000	72 855
CCY	10 692	15 000	40 000	65 692
SMAPS	37 500	30 000	80 000	147 500
TOTAL	75 000	75 000	200 000	350 000



Clé de répartition

• **Sur 3 ans, selon atteinte objectif**

- Répartition 40% SMAPS/60% interco
- Phase 1 + Phase 2

Atteinte objectifs	Si 60 %	Si 100%
CCLA	47 953	63 953
CCVG	56 855	72 855
CCY	49 692	65 692
SMAPS	115 500	147 500
TOTAL	270 000	350 000

• **Entre 50 et 70 000 € par interco → Selon atteinte**

• **+ autres financements à aller chercher**



Clé de répartition

Sur 3 ans, selon atteinte objectif - Répartition 75% interco/25% SMAPS

	60 %	100%
CCLA	57 703	77 703
CCVG	66 605	86 605
CCY	59 442	79 442
SMAPS	86 250	106 250
TOTAL	270 000	350 000

Entre 60 et 85 000 € par interco → Selon atteinte

-30 à -40 000 € pour le SMAPS



Clé de répartition

Sur 3 ans, selon atteinte objectif - Répartition 45% interco/55% SMAPS

	60 %	100%
CCLA	38 203	50 203
CCVG	47 105	59 105
CCY	39 942	51 942
SMAPS	144 750	188 750
TOTAL	270 000	350 000

Entre 40 et 60 000 € par interco → Selon atteinte

+ 30 à 40 000 € pour SMAPS par rapport à 40-60

